

GAZA : Halte aux massacres !

Levée immédiate du blocus ! Sanctions contre Israël !

Le vendredi 30 mars 2018 une centaine de snipers de l'armée israélienne a tiré à l'intérieur même du territoire de Gaza sur des Palestiniens. Comme à l'exercice, bien à l'abri d'un remblai, ils visaient la foule de plus de 30 000 manifestants désarmés rassemblée pour la "Marche du retour". Un bilan aux airs de tableau de chasse : 18 Palestiniens tués, plus de 1400 blessés dont 757 par tirs à balles réelles.

La marche avait deux objectifs majeurs : exiger l'application de la résolution 194 de l'ONU sur le droit au retour, acceptée par Israël comme condition de son admission à l'ONU le 11 mai 1949, et la fin des bientôt 11 années du blocus illégal de Gaza. Elle n'était pas organisée par une faction, mais par l'ensemble des forces politiques et sociales palestiniennes. D'autres marches doivent suivre jusqu'au 15 mai, date commémorative des 70 ans de l'expulsion de 80% de la population palestinienne en 1948 (la Nakba). La dénonciation de la colonisation, de l'occupation et de l'annexion de Jérusalem sera aussi à l'esprit des manifestants.

Encouragées par Trump les autorités israéliennes ont félicité l'armée pour ce beau résultat et annoncé le renforcement des moyens militaires pour frapper en tout point de Gaza, ainsi que du nombre de snipers en cas de nouvelle marche.

Il faut arrêter ce massacre, qui risque de se reproduire dans les jours et semaines à venir : la France et l'Europe ont un devoir de protection du peuple palestinien. Elles doivent immédiatement et clairement interdire à Israël, sous peine de sanctions immédiates, le recours aux armes de guerre contre la population palestinienne qui manifeste pour ses droits. C'est ce que nous demandons aujourd'hui au président de la république

La France et l'Europe ont les moyens d'agir, mais elles doivent sans délai changer de logique, reconnaître l'état de Palestine et exiger :

- La levée du blocus de Gaza
- L'arrêt de toute colonisation, l'arrêt des destructions de maisons et d'infrastructures.
- Interdiction de l'importation de produits et services des colonies israéliennes
- L'application des résolutions de l'ONU
- Que les responsables de ces crimes en répondent devant la Cour pénale internationale (CPI)
- Et cesser toute coopération militaro-policière avec Israël.

À nous citoyennes et citoyens de faire entendre cette exigence de justice, condition même de la Paix.

Rassemblement le samedi 7 avril 2018 à 10h30

Mairie de Digne les Bains 04000



Contact : Association France Palestine Solidarité (AFPS) 04

ass.fps 04@gmail.com ; site afps04online

(Merci de ne pas jeter sur la voie publique)